



Accueil / Enfance / Périscolaire / Étude surveillée

ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée est un service municipal (payant) qui permet aux enfants d'avoir un lieu et un moment pour faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons, sous la surveillance d'un enseignant, recruté par la mairie. Votre enfant travaille en autonomie, et il appartient aux parents de vérifier le travail effectué. Il ne s'agit pas d'un service de soutien scolaire, ni de cours individuels.

Une inscription indique que votre enfant sera présent tous les jours de la semaine et tout au long de l'année.

Celle-ci débutera dès le premier jour de la rentrée scolaire et comme convenu avec l'enseignant sa **capacité maximum est de 20 enfants**.

Les inscriptions pour la rentrée 2025-2026 sont ouvertes, pour les classes de CE1 à CM2 et **se sont clôturer le 04 juillet 2025**. Seuls les coupons reçus dans les délais seront pris en compte. Vous serez informés, courant août, par mail de la décision.

Règlement intérieur 2024 2025 (Reste inchangé pour l'année 2025/2026)

MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

38 Rue de Paris
77580 VILLIERS-SUR-MORIN
01 64 63 46 50

Nous contacter

